

ACTES  
Du Parlement de Paris

Qui condamne Jean Dorin  
Prisonnier accusé de fausse  
monnoye d'estre l'excellé  
a nous en l'au-Grüillante  
la delare subreptives de  
Lettre de Remission par  
Luy obtenue

Extrait des Reg. des  
du Parlement

Du 25<sup>e</sup> janvier 1430.

Le N<sup>l</sup> Jean Dorin prisonnier  
Requerrant l'enterrinement de  
certaines lettres de Remission

Sur plusieurs cas d'abus, d'abus  
et de l'abus par le Pape, et  
S'exprimés en l'air de l'abus.  
Monnoyes et autres.  
D'annepart et de l'abus.  
Du (roy) autres  
Paris.

Il sera dit que les d'abus  
de l'abus sont d'abus  
obscures et d'abus. Et  
ne seront vous enterrés.  
Et au l'abus sera dit  
que vous blasons, et  
cause de d'abus, d'abus,  
abus et de l'abus de l'abus.  
L'abus est bien  
en l'abus, et le  
condamné. La Cour a été  
Exécute à mort en l'abus  
d'abus en la place de

Le marché de la ville de  
Poitiers et après le foray  
au Gibet et déclaré tous les biens  
quelconques être confisqués et  
acquis au Roy.